



Comment déposer plainte contre les gendarmes ?

Par **maud11**, le **22/02/2015** à **19:49**

Bonjour,

Depuis 5 ans, un groupe de jeunes adultes s'en prennent à ma famille et moi-même par des insultes, agressions physiques, menaces verbales, menaces de mort avec arme (par un adolescent de 14 ans), un jeune m'a volontairement renversé en voiture il y a 1 an (je souffre de douleurs musculaires depuis). Le maire n'a jamais rien fait. Malgré de nombreuses preuves fournies aux gendarmes, ils refusent de prendre mes plaintes, n'interviennent pas lorsque je les appelle pour des faits graves. Au début de cette année, j'ai reçu la visite de 2 gendarmes qui m'ont remis un rappel à la loi , j'ai refusé de signer étant donné que l'accusation dont je fais l'objet est fausse (j'ai une vidéo des faits dont je suis accusée par l'un de mes agresseurs). Je n'ai jamais été entendu par les gendarmes pour la plainte qui a été déposée contre moi en 2014, je reçois un rappel à la loi comme ça, c'est gratuit. Je précise qu'en 1an et demi, c'est le second que je reçois. La première fois j'ai signé à tort car deux gendarmes m'ont dit : vous signez ou vous payez 750e d'amendes. J'ai été stupide de ne pas savoir que je pouvais refuser de signer. Le procureur ne fait rien, pourtant je lui ai envoyé certificats médicaux, toutes les preuves flagrantes que j'avais y compris des attestations de témoins dont un témoin assermenté. Rien, aucune réponse de sa part, si ce n'est de me coller deux rappel à la loi à tort et gratuit. Pour me faire taire sûrement. Tout cela va trop loin et j'ai peur de ne pouvoir surmonter tout cet acharnement contre moi et l'inaction des gendarmes qui me laisse totalement livrée à moi-même. Je réfléchis donc à la possibilité de déposer plainte contre les gendarmes pour abus de pouvoir, non assistance, refus de prendre mes plaintes...A près tout, ils ne sont pas au dessus des lois, non ?

Je ne vous cache pas que je suis au bord du précipice, je suis très fatiguée, je n'en peux plus et je n'ai pas les moyens de payer un avocat. Je comprends pourquoi des personnes mettent fin à leurs jours.

Aidez-moi s'il vous plaît. Merci

Par **aguesseau**, le **22/02/2015** à **20:28**

bjr, rnce qui est bizarre dans votre histoire, c'est que le rappel à la loi c'est pour celui qui a commis une infraction pénale et non pour la victime.rnsi vous voulez que votre plainte aboutisse, il faut déposer plainte auprès du doyen des juges d'instruction avec constitution de partie civile.rnvous pouvez consulter ce lien:rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F20798.xhtml>rn

Par **Lag0**, le **23/02/2015** à **11:06**

Bonjour,rnIl est possible de poser une réclamation devant l'IGGN (inspection générale de la gendarmerie nationale).rnVoir :
<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/re/Sites//Contacts/Formulaire-de-reclamation2>